



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du LUNDI 13 DECEMBRE 2021

N°2021-36

L'an deux mille vingt et un et le lundi treize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 7 décembre 2021

**Date d’Affichage** : 7 décembre 2021

**PRESENTS** : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

**ABSENT EXCUSE** : Loïc CHATILLON

**SECRÉTAIRE** : M. Thierry BAILLOUX

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

**Objet de la délibération** : Tarif des concessions cimetières.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs des concessions cimetières de l'année précédente qu'il propose de maintenir pour l'année 2022 :

- 66 € le m<sup>2</sup> pour les concessions cinquantenaires.
- 51 € le m<sup>2</sup> pour les concessions trentenaires.

Pour l'espace cinéraire-columbarium :

- 210 € pour les concessions de 15 ans,
- 399 € pour les concessions de 30 ans,

- Espacement de 3m<sup>2</sup> pour une concession simple et 5m<sup>2</sup> pour une concession double.

- Doublement des tarifs pour les concessionnaires non domiciliés sur la commune au titre de leur résidence principale.

- Obligation de réaliser un caveau à l'achat de la concession dans le nouveau cimetière uniquement. Un bon de commande d'une entreprise funéraire devra être présenté lors de la signature de l'achat concession précisant le délai d'exécution. Les emplacements ne pourront pas être choisis. La vente s'effectuera dans la continuité de l'allée commencée.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de maintenir les tarifs et les conditions ci-dessus.

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 13 décembre 2021

Le Maire, Géry WIBAUX



*Géry Wibaux*

AR PREFECTURE

086-218601862-20211213-D2021\_36-DE  
Regu le 14/12/2021